

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 15 septembre 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19	Nombre de Membres présents à la séance 18	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 19
--	--	---

Date de la convocation : 9 septembre 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 15 septembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Madame Claude BOULIER, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Jérôme LEFEBVRE, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Gérardine SAHUT, Madame Sandrine SAMSON et Madame Christine TALBOT.

Absent excusé :

Monsieur Daniel CALTOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Rémy JAMES a été nommé secrétaire de séance.

2026 / 049- LEVEE PARTIELLE DU PERIMETRE DE SECURITE DE L'INDICE DE CAVITE N° 11

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle AE 430, qui était impacté par le périmètre de sécurité de 60 mètres de l'indice de cavité souterraine n° 11, recensé par la commune sur la parcelle voisine anciennement cadastrée C 180 (référence napoléonienne), a fait réaliser par le bureau d'études FOR&TEC, des investigations géologiques par sondages destructifs profonds, dans le but de vendre cette parcelle.

En effet, le propriétaire de cette parcelle souhaite, pour finaliser la vente de son terrain, que soit levé le périmètre de sécurité de l'indice de cavité n° 11 au droit de son habitation.

Son périmètre de sécurité de 60 mètres a été partiellement levé selon les recommandations de plusieurs études dont celle de FOR&TEC réalisée dans la parcelle voisine cadastrée AE 431.

Au cours de cette étude, 15 sondages destructifs profonds, espacés entre eux de 2,5 mètres, ont été réalisés entre l'indice n° 11 et la maison située sur la parcelle AE 430. Les sondages ont été poursuivis jusqu'à des profondeurs comprises entre 26 et 39 mètres en fonction de la profondeur du toit de la craie.

Les résultats des sondages destructifs montrent que la craie est de très bonne qualité dans son ensemble malgré la présence de zones naturellement altérées au sein et au toit de la formation crayeuse à des profondeurs différentes. Ils n'ont pas mis en évidence de vide franc, ni de zone de terrain décomprimé, caractéristique d'une exploitation souterraine de type marnière, ni la présence d'une dégradation par une activité karstique, au droit des sondages.

Au regard des conclusions du bureau d'études, celui-ci propose la levée administrative partielle du périmètre de sécurité de l'indice de cavité souterraine n° 11, en arrière des forages.

L'avis du service prévention du bureau des risques naturels et technologiques de la préfecture de Seine-Maritime a également été demandé, lequel a émis un avis favorable à la levée partielle du périmètre de cet indice.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune et notamment le plan de recensement des indices de cavités souterraines ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepter la levée partielle du périmètre de cet indice sur la parcelle AE 430 selon les conclusions du rapport du bureau d'études.

Le secrétaire de séance, Rémy JAMES



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

